PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Brigitte de LABARRE, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, David MAGNIERI

Membres absents excusés : Philippe GIROUX a donné procuration à Dominique RAGOT, Thomas BOURY a donné procuration à Marc SIMOEN

Membres absents: Elodie LEPOIVRE, Samuel LEGENDRE

Date de la convocation du Conseil Municipal 18 avril 2023

David MAGNIERI a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 13 mars 2023
- Décision Modificative N°1
- Tarif des concessions
- Subventions pour sorties scolaires Bignon
- Remboursement Certificat d'intempérie
- Aménagement Cimetière
- Adjoint technique Arrêt maladie
- Règlement de Cimetière

Madame le maire lit la carte de remerciements de Mme LIZOT suite au décès de son mari.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 13 mars 2023

2023-avril - 01	Décision Modificative N°1	
)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut faire des mouvements entre le chapitre 21 et le chapitre 23. Les investissements restent identiques.

Section d'Investissement

Dépense Chapitre 21 Article 21318 42 200€ Chapitre 21 Article 2128 20 000€ Chapitre 21 Article 21622 3 500€ Chapitre 21 Article 215738 1 700€ Chapitre 23 Article 2312 - 17 900€ Chapitre 23 Article 2316 -10 500€ Chapitre 23 Article 2318 -39 000€

Le Conseil Municipal vote l'unanimité la décision modificative.

2023-avril - 02 Tarif des concessions

Mme le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer au sujet des tarifs des concessions du cimetière communal.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, les tarifs suivants, applicables au **1**^{er}mai **2023** :

Adultes (2 m²): Concession cinquantenaire : 200€

Concession trentenaire : 130 €

Enfants (1 m²): Concession cinquantenaire : **20 €** (Inchangé)

Concession trentenaire : 15 € (Inchangé)

Emplacements crémation :

Concession cinquantenaire: 75 €

Concession trentenaire : 50 €

Cave urne : **275 €**

Jardin du souvenir:

Taxe dispersion cendres: gratuit (Article 121 de la loi de finances 2021)

2023-avril - 03 Subvention pour sorties scolaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier de l'école Bignon a été reçu à propos des voyages scolaires auxquels ont participé plusieurs enfants de la commune. Madame le Maire donne la destination et le coût de chaque séjour ainsi que le nom de l'enfant qui y a participé.

St Germain des Vaux –	26/09/2022 au	208€	BROQUET Alix
Cotentin	30/09/2022		HENRY Victorine
Rome – Italie	Du 11 au 16/04/2023	400€	HENRY Matéo
Saragosse-Espagne	Du 21 au 26/05/2023	400€	BROQUET Anne-Zoé
Ramsgate - Angleterre	Du 19/06 au 22/06/2023	288€	BROQUET Agathe

Une demande similaire a été reçue du Collège Emile CHARTIER pour Eylem KARABULUT pour un voyage en Angleterre.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 35 € par enfant. Cette subvention sera versée directement aux familles.

2023-avril - 04 Remboursement Certificat d'intempérie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'église a subi des dégradations suite à un coup de vent. Une déclaration a été faite à l'assurance. Cette dernière nous demande un certificat d'intempérie afin de connaître la vitesse du vent. Nous avons contacté Météo France qui ne peut le délivrer que si le paiement se fait en CB ou en chèque. Comme la commune n'a ni l'un ni l'autre, Madame le Maire a payé avec sa carte bancaire. Elle demande au Conseil Municipal son accord pour le remboursement des 72€ payés pour le certificat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement pour Madame le Maire.

Madame le Maire informe aussi le Conseil que l'architecte a été contacté, la DRAC et aussi l'entreprise qui a effectué les travaux.

2023-avril - 05 Aménagement Cimetière

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Moïse HAMARD. Ce dernier souhaiterait que la commune l'autorise à modifier les emplacements 81/82/83 et 84 (toutes concessions au nom de la famille Hamard). Il n'y a pas de caveau sur l'emplacement 84 et la concession ne sera pas renouvelée. Moïse Hamard propose de décaler à ses frais les caveaux 81/82/83 de 30 à 40 centimètres vers la droite, de supprimer l'emplacement 84 et de laisser un passage entre la 83 et la 85 pour l'accès aux autres caveaux situés derrière. Il souhaiterait de la même façon décaler les trois caveaux de 30 à 40 centimètres vers le bas pour une circulation plus facile.

Cela fait perdre une concession mais facilite la circulation dans le cimetière. D'autre part cela évitera au caveau 81 d'être endommagé lors de travaux dans le cimetière.

Le Conseil Municipal autorise la modification demandée par Moïse HAMARD ainsi que la suppression de la concession 84 à l'unanimité.

2023-avril - 06 Adjoint technique - Arrêt maladie - Trop perçu

Madame le Maire informe le conseil Municipal que notre adjoint technique Nathalie Morin est en arrêt maladie depuis le mois de septembre, celui-ci faisant suite à plusieurs arrêts depuis le début de 2022. Nous sommes passés du plein traitement au demi-traitement et à l'heure actuelle Nathalie MORIN ne touche plus de salaire. Au mois de février, nous lui avons versé un salaire à demi traitement alors qu'elle n'avait plus de droits ce qui a occasionné un trop-perçu de 35,32 €. Il est proposé aux conseillers de ne pas réclamer le tropperçu.

La proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

2023-avril - 07 Règlement intérieur du cimetière

Madame le Maire explique que suite au changement de tarification des concessions, il nous faut prendre une délibération sur le règlement intérieur du cimetière car les tarifs y sont inscrits.

Le conseil a délibéré comme suit sur la modification de l'article 4 :

RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE DE SAINTE-CÉRONNE- LÈS-MORTAGNE

ARTICLE 4 - LES CONCESSIONS

1°) Durée des concessions et tarifs (révisables par le conseil municipal) :

Cimetière:

Adultes (2 m²) Enfants (1 m²)

30 ans : **130 euros** 30 ans : **15 euros**

50 ans : **200 euros** 50 ans : **20 euros**

Espace cinéraire :

30 ans : 50 euros

50 ans : **75 euros**

Cavurne : 275 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 0 €

Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse est chez Loisel pour une révision générale. La facture sera 1233,38€. Valentin, notre employé communal fait l'entretien courant de la tondeuse depuis son achat il y a 3 ans. Cette facture sera la première depuis 3 ans et Valentin a vérifié que les frais étaient justifiés.
- Madame le Maire avise le Conseil Municipal que deux grands arbres ont été abattus près de la Bonne Ste Céronne. Ces arbres risquaient de tomber sur le monument qui va bientôt être restauré. La haie de droite sera replantée à l'automne. Les travaux pourraient commencer fin mai début juin.
- Madame le Maire avise le conseil Municipal qu'EKSAE, notre ancien fournisseur de logiciels par l'intermédiaire du SMICO, n'a pas pris en compte notre résiliation au 31 Décembre 2022. La résiliation a été faite le 8 novembre 2022. Pour être prise en compte celle-ci aurait dû intervenir avant le 31 octobre, deux mois avant la fin de l'année. Après des recherches, nous n'avons pas trouvé trace de contrat. Deux courriers, en recommandés, demandant la première fois l'annulation totale de la dette et dans un deuxième temps un geste commercial ont été envoyés et n'ont pas été suivis d'effet. Les factures représentent 733€17, elles ont été réglées.

- Madame le Maire informe que le Conseil devra se réunir le vendredi 9 juin avant 19h afin d'élire le délégué et son suppléant pour les élections sénatoriales. Cette date pose problème à plusieurs participants ainsi qu'à Elodie, secrétaire de Mairie qui doit assurer deux Conseils le même soir. Marc SIMOEN se propose d'appeler la préfecture afin de savoir si l'on peut se réunir à une autre date ?
- Madame le Maire avise le Conseil Municipal que les travaux pour le poteau incendie de Beauroussel sera fait d'ici 2 mois. Nous avons eu un appel de la part des pompiers demandant si nous nous étions renseignés sur le débit du poteau incendie ? Suite à notre réponse positive, nous aurons un avis favorable de la part de la DECI pour la subvention DETR.
- Madame le Maire demande aux conseillers qui sera présent lors du repas des anciens. Plusieurs conseillers ont répondu qu'ils donneront leur réponse dans la semaine. Brigitte de LABARRE suggère de revoir le nom du repas. Plusieurs idées sont données comme « Déjeuner des mémoires vives » ou encore « Repas partage mémoire ».
- Madame le Maire propose trois points pour le développement durable.
- Le premier concerne les frelons asiatiques : proposition d'achat de pièges qui seraient offerts aux habitants de la commune (un par foyer). Le coût serait d'environ 7€ pour 5 pièges.
- Le deuxième point concerne les composteurs qui peuvent être achetés auprès du SMIRTOM, proposition de subvention par la Mairie de 50% du reste à charge des habitants qui en feraient l'acquisition (soit 15 €). Le compostage sera obligatoire en 2024.
- Le troisième point serait la participation à hauteur de 50€ pour les habitants lors de l'achat d'une réserve d'eau.
- Suite à de nombreux échanges, ces trois points seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Fin de conseil : 20h15					
Dominique RAGOT, Maire		David MAGNIERI, Secrétaire de séance			

CONSEIL MUNICPAL DU 24 AVRIL 2023

Liste des délibérations

N° Délibération	<u>Intitulé</u>	<u>Etat</u>
2023-AVRIL-01	Décision Modificative N°1	ACCEPTÉ
2023-AVRIL-02	Tarif des concessions	ACCEPTÉ
2023-AVRIL-03	Subvention pour sorties scolaires	ACCEPTÉ
2023-AVRIL-04	Remboursement Certificat d'intempérie	ACCEPTÉ
2023-AVRIL-05	Aménagement cimetière	ACCEPTÉ
2023-AVRIL-06	Adjoint technique – Arrêt Maladie	ACCEPTÉ